

En relisant Charles Tilly, La formation de l'Etat par la guerre : Violences infra-étatiques et Empire du nouvel ordre mondial :

Charles Tilly livrait en 1985 les fruits d'une réflexion qui connurent un impact majeur dans le monde de la sociologie politique et militaire, appliquée à l'histoire comme au temps présent¹.

I : La Théorie de l'Etat pour la guerre et de la guerre pour l'Etat :

1) Le despote rackette ses sujets contre une 'protection' :

Le sociologue commence par comparer les organisations criminelles, pour la plupart basée sur le « *racket* » des populations sous leur « contrôle » en échange d'une protection, et le système de formation des Etats, par l'emploi de la force contre tout concurrent interne et externe, afin de « protéger » les sujets de son « empire » de toute agression impromptue.

Cette théorie, pour surprenante à l'heure du droit international et des droits humains, des idéologies nationalistes et de la « responsabilité individuelle » n'en aurait pas moins paru totalement évidente à la quasi-totalité de l'humanité jusqu'à l'aube du XIX^e siècle, même si toutes les organisations politiques et toutes leurs guerres, ont toujours revêtues des symboliques de légitimations (religieuses, institutionnelles...)

Pour autant, la première symbolique de légitimation est une réalité, celle de garantir, d'assurer une protection en échange d'une cotisation, d'une prime, qui est en tout point similaires aux pratiques mafieuses à travers le monde...

2) Du droit de protection et de l'usage de la guerre :

Le principe de légitimation de l'Etat est donc, dès sa formation, l'idée Hobbesienne (qui n'en était pas plus révolutionnaire au XVII^e) d'une expansion de type khaldunienne (pas plus visionnaire que le citoyen lambda du XIV^e s.) en échange de la protection des populations soumises. Face à l'avidité des puissances extérieures, mieux vaut, à tout prendre, s'assurer que le despote se chargera de faire régner l'ordre au sein des frontières, en repoussant ; et donc en menant la guerre à l'extérieur.

L'idée sous jacente est donc qu'après une période d'instabilité généralisée, où les communautés, tribus ou cités garantissent par elles même leur sécurité, le calcul de l'intérêt fait privilégier le paiement d'une taxe régulière, contre les risques liés aux instabilités du court terme.

Le premier droit de la communauté ou de l'individu sujet est donc celui d'être défendue par son tyran, sans quoi le contrat qui les lie risque de se rompre.

La démonstration de cette relation contrainte fait aussi apparaître que si 'l'hommage' vise à 'protéger' de la guerre, il finance également la guerre, qui, à terme finira pas 'terroriser' le sujet, qui acceptera de poursuivre son hommage (etc...). La guerre est le mal et le remède des sujets de l'Etat.

De fait, la première propagande étatique, toujours en cours à l'heure actuelle, est de souligner que le prix de la protection ne parvient qu'avec peine à compenser ses coûts. Ses adversaires sont des 'subversifs' qui auront à craindre des 'représailles' : la répression. La mission constante des agents de l'Etat, quelque soit la forme qu'il prenne au cours de l'histoire est donc d'entretenir la 'terreur' de sa population, s'il le faut en fabriquant la menace elle-même.

3) L'Etat mercantiliste en guerre : le monopole de la force et la protection des capitalistes

Frederic Lane traduit tout ces principes en économie. Dans le métier de l'assurance, il a été constaté que la concurrence augmente les coûts. Le processus est identique dans la construction militaire d'un Etat, faire la guerre, étendre son 'empire', maintenir les rivaux à distance, permet de conséquentes économies d'échelle.

L'Etat (au XVII^e siècle en Europe) cherche donc à obtenir le monopole de la force : toute entité inférieure doit s'agréger à l'organisation armée et policière officielle, sous peine de disparaître. Les élites de l'administration centrale, la cour, développent la croyance du monopole étatique, légifère en ce sens, par l'interdiction des duels, du port d'arme... Alors que les grands seigneurs perdent leur droit au recours de l'armée, la structure impériale passe à la structure Etatique contemporaine, en achetant le Puissant (par des offices, des exonérations : la noblesse) et/ou en le soumettant physiquement (répression des frondes) et/ou en le contaminant à la mode de cour. L'objectif étant de lier son destin à la survie de l'Etat qui l'a dépossédé, comme le sujet avant lui, comme les capitalistes après lui...

Cette analyse 'traditionnelle' se double en effet d'une considération néo-marxiste intéressante.

Une fois la première phase 'khalduienne' de conquête terminée, la stabilité permet, en plus de la 'protection' d'attirer le commerce, l'industrie et la finance, qui fournissent plus encore de revenus, la guerre reste dans ce cadre le moyen de jauger l'ennemi, voire de la surpasser. Les détenteurs du capital privilégient donc l'Etat qui leur garantit le marché le plus vaste, le plus stable et le plus soumis, tout en protégeant bien évidemment de la concurrence extérieure. Ce modèle est théorisé, et systématisé, dans la France colbertiste. A cette idée vient s'ajouter la facilité de taxer le commerce et la consommation, quant l'impôt foncier, en plus d'être irrégulier selon les années, reste sujet à d'importantes délégations de fermes.

4) La rationalisation de la guerre au service des Etats :

De son côté, 'l'économie Basilicale' (royale, impériale), pour reprendre la terminologie aristotélicienne, gagne à rationaliser la force armée, la dépense, afin d'augmenter les marges issues de la protection.

Le développement de l'artillerie moderne et de la guerre navale favorise nettement les structures les mieux fournies en capitalistes, et les états-empires les plus vastes et puissants. La rationalisation de la guerre permet en outre de se passer des grands seigneurs qu'on peut plus aisément déposséder qu'ils ne peuvent s'adapter aux nouvelles règles de fortification ou d'armada.

En parallèle, l'industrie militaire, qui fournit le matériel de pointe, les financiers, qui prêtent aux Etats sur la garantie de leur puissance et de leur capacité de protection et des potentialités d'extraction, crée une symbiose entre les deux entités. Celle-ci se double de l'intérêt commun de concentrer le peuple en milieu urbain, afin de mieux encore maîtriser, pour l'un les populations, pour les autres son porte-monnaie. Finalement, les financiers sont plus intéressés à financer la guerre que l'Etat lui-même et progressivement les 'capitalistes' profitent plus de l'Etat que ce qu'il ne tire de leur 'hommage' : c'est la quatrième phase du capitalisme (après l'anarchie, la pacification et l'étatisation).

5) De l'extraction, de la protection, de la belligérance de l'étatisation et de leur équilibre:

L'Etat extrait donc des ressources pour faire la guerre, ce qui renforce sa bureaucratie pour faire la guerre plus encore et pour mieux extraire. Dans les deux cas dans le but officiel de protéger ses 'clients', la guerre sert à maintenir l'impression de danger et/ou le risque de répression, donc le besoin de protection.

Faire la guerre est donc le principe de l'Etat, et aussi la cause de son renforcement.

Pour garantir la protection aux clients, l'Etat dote ces derniers d'institutions judiciaires d'appel et d'assemblées représentatives, qui canalisent la révolte lorsque l'extraction l'emporte sur la protection. Politiquement, cette nouvelle approche du lien entre guerre et état amène à mieux cerner Rousseau et Jefferson, persuadé que le contrôle direct des citoyens sur le transfert *hommage* → *guerre* permet de minimiser les coûts de ces citoyens.

Finalement, la viabilité d'un Etat se mesure à l'équilibre entre ces principes, si l'étatisme l'emporte, l'obsession sécuritaire et du renseignement devient illimitée ; si la protection domine, une oligarchie de privilégiés vampirise le système ; si, finalement, la guerre domine, l'Etat devient le jouet de la hiérarchie militaire. J'ajoute que si l'extraction domine, le château de carte s'effondre, le peuple se révolte, et tout est à recommencer.

6) Le « concert des (Etats) Nations » et l'ONU des Etats factices :

Finalement, la concurrence entre États pour l'hégémonie des territoires contestés, a stimulé le « faire la guerre » et effacé la distinction entre le « faire la guerre », l'étatisation et l'extraction. Les Etats européens se sont organisés en coalitions temporaires pour contraindre un Etat donné à une position moins hégémonique. (contre l'Espagne, puis la France notamment). Ces coalitions, à partir de 1648 ; s'engagent à maintenir la paix en notant les pertes et profits de chaque belligérant dans chaque guerre : c'est le fameux « concert des Nations » qui entre autre hésita pendant un siècle à prononcer la liquidation de l'empire ottoman.

Tilly remarque tout de même que la colonisation est une poursuite extra-européenne d'une guerre de moins en moins efficace entre grandes puissances étatiquesⁱⁱ

Selon ce modèle, les Etats européens à construction lente ont du (et su) jouer constamment le jeu de l'équilibre (Belligérance-Protection-Etatisation). La SDN puis l'ONU (tout en mettant la guerre hors la loi), ont étendu le processus d'étatisation au reste du monde, ligés pour créer de nouveaux objets capable de jouer le jeu du « concert ». Ces « Nouveaux Etats » issus de l'eupéanisation du monde ont souvent délégué la guerre et mis l'accent sur la protection de puissantes oligarchies. L'étatisme forcené, l'extraction de ressources abondantes et déconnectées du petit peuple (ainsi sans possibilité d'en appeler à la protection de contrepartie) en a découlé naturellement.

II : Le « faire l'Etat » et le « faire la guerre » des Etats factices (1945-1991) :

En Europe Occidentale, les luttes internes contre les seigneurs et princes, l'assiette fiscale fondée sur la paysannerie, ont permis d'organiser les Etats européens sur le principe de subordination du pouvoir militaire au contrôle civil, et par la représentation par le parlement des intérêts lésés.

1) Les fondamentaux de l'Etat factice :

Les « nouveaux États » ont importé leur organisation militaire, sans les contraintes qui auraient du lier gouvernants et gouvernés. En parallèle, les Etats dominants ont accentué le déséquilibre en alimentant en équipement, en expertise, et par des alliances d'assistance mutuelle. On a vu que ces même Etats avaient confiés leur défense militaire réelle aux Etats dominants, en échange de quoi ils devaient une bonne part de leur extraction, déconnectée de la relation de protection, mais directement issue du sous-sol.

Ainsi, les nouveaux États purent supprimer toutes les organisations concurrentes de leur territoire (villages, tribus, confréries, 'royaumes', cités libres...) ce qui concéda un pouvoir sans bornes à l'armée sur l'administration. Ceci s'ajoute à la mainmise par l'oligarchie de classes capitalistes anti-colbertistes (puisque basées sur la dilapidation des richesses de l'Etat), et donc sur l'appropriation de la protection à une minorité nullement redevable d'hommage (les taxations sont resté bien longtemps insignifiantes ou détournées).

Les rôles institutionnels de justice, police et défense, la représentation nationale, deviennent des « coquilles vides » totalement factices.

2) Terreur d'Etat et Terrorisme :

On a vu que dans le modèle de Tilly, la terreur infligée par le preneur d'hommage, et la terreur du protégé à l'égard des « ennemis » de son preneur d'hommage sont une des composante qui permet de garantir pour l'Etat ou l'entité 'protectrice' le paiement 'volontaire' du coût de la 'protection'.

Que peut-on en conclure ?

Tilly, sur l'analyse du terrorisme au lendemain du 11/09 fait observer que ce dernier est plus une stratégie qu'un but en soit. En effet, il constitue le moyen de pression des entités infra-étatiques, donc criminelles, pour concurrencer l'Etat dans son rôle de protectionⁱⁱⁱ. A l'inverse, l'Etat a un intérêt essentiel à rappeler, du fait de

la guerre intérieure menée par les 'séditieux' et les 'criminels', son usage de l'Extraction de richesse de la population, pour légitimer sa protection.

Dans les deux cas, ce comportement sociale résulte, en psychologie, d'un évident 'syndrome de Stockholm', on adhère aux valeurs du terroriste, comme à celle du racketteur.

A l'inverse, une organisation criminelle appliquant le terrorisme (laquelle ne pourrait pas y renoncer dans la mesure où les Etats, même stabilisés, s'y trouvent eux même contraints) comme mode de guerre contre le Dominant et de pression sur le Dominé a recours, pour son financement, à la prise de parts de l'Extraction dévolue naturellement à l'Etat/l'Empire qu'elles combattent.

Tilly constate qu'avant le 11/09 ; un des usages terroristes est aussi une source de revenu, sans qu'il soit possible d'établir quel en est la fin et le moyen ; il s'agit de la prise d'otage : à nouveau, les chefs de guerre accordent leur protection à une économie dont l'existence réside dans l'incapacité de l'Etat à assurer la sécurité/défense sur son propre sol. Dans le cas Tchétchène avant et pendant la deuxième guerre, à l'image du reste du monde, selon les rapports officiels, la part d'opportunisme, de prise de bénéfice augmente au sein des actes terroristes.

3) De la faiblesse de l'Etat à assurer son monopole de la force : le terrorisme

Le « Nouvel Etat » est, on l'a vu, totalement déséquilibré par la domination d'une classe oligarchique, dotée des moyens modernes de l'Etat et de l'Armée, afin de pressurer des ressources extraites, de toute façon, en dehors de tout rapport hommage/protection à l'égard de la population. Ceci induit une tendance des groupes insurgés à fusionner avec la population. En parallèle, le maintien au sein des frontières d'une instabilité militaire récurrente justifie l'hypertrophie du « faire la guerre » et donc l'étatisation, etc....

Le département d'Etat américain, dans ses *Patterns of Global Terrorism* définit le terrorisme comme "*la violence à motivation politique perpétrée contre des cibles non combattantes par des groupes infra-nationaux [...] généralement destinée à influencer un public.*" Il ajoute que les forces militaires nationales, en usant de la force sur des cibles non combattantes agissent également de manière terroriste.

De fait, la Deuxième Guerre Mondiale a systématisé l'élément civil comme atout de démoralisation de l'ennemi (bombardements de Londres, Dresde, Tokyo, Hiroshima... j'ajouterai Nankin et le massacre des arméniens de 1915). En usant de la théorie de Tilly, on constate que, dans un Etat « achevé » (qu'il le soit devenu en conséquence d'une longue évolution, ou bien qu'il en ait tous les attributs factices), la pression sur la population permet de renverser les orientations militaires de l'Etat. Le protégé de l'Etat accepte d'être protégé par le concurrent de l'Etat, en dépit d'un patriotisme potentiel, conscient du gain sur le moyen terme de la perte de souveraineté de son administration et de son armée.

4) Génocide ou le terrorisme d'Etat :

Les Etats factices du XXème siècle appliquent cette théorie à la lettre. Charles Tilly introduit son analyse du terrorisme en rappelant l'explosion des génocides, et des 'politicides' au sein des populations. Par définition, le massacre généralisé de catégories de la population permet de garantir à la classe de protégés favorisés la disparition de la concurrence (potentielle ou avérée) d'autres classes (Arméniens, Juifs, Tutsi, Bourgeoisie-Intellectuels Cambodgiens, etc...)

De leur côté, les conflits infra-étatiques mettent régulièrement aux prises des communautés ethno-religieuses, dans le cadre de la construction nationale (une légitimation de l'absolutisme étatique). S'ajoute nécessairement à la problématique séparatiste celle de la répartition de la « protection » (de la redistribution) des ressources extraites du territoire de la communauté concernée. Parfois, ces guerres opposent diverses factions, communautaires ou non, dans la lutte pour la conquête de cet 'Etat clé en main' légué par l'ordre colonial et protégés par le droit post-colonial.

Le rôle des civils comme levier de prise du pouvoir s'est considérablement accru. La confusion est délibérément entretenue entre membre de la communauté en question, et militants du groupe « séditieux » (et ce dans par et dans l'intérêt autant des gouvernements des factieux)^{iv}.

5) La communauté coupable :

Il est indéniable, même si Tilly ne l'observe pas, que l'idéologie des Etats contemporains sème la confusion entre le « faire l'Etat » par une propagande patriotique et le « faire la guerre » pour défendre sa patrie par le service militaire. Ce dernier est conçu non plus comme le devoir du protecteur, mais celui du sujet. Le droit contemporain fait de l'Etat (par nature absolu) une cité, une tribu, un village, dont chaque habitant participe à la protection collective.

Sous couvert d'organismes judiciaires et représentatifs complexes, la majorité des citoyens se trouve intéressée, réellement ou non, à la gestion, et à la survie de l'Etat, donc au « faire la guerre ».

Dans les Etats factices, toutes ces structures existent, même l'idéologie, cependant, aucune réalité ne la soutient : l'immense majorité de la population est marginalisée. Le devoir militaire implique la participation de TOUS les sujets/citoyens à la lutte contre les séditieux : potentiellement tout ceux qui n'adhère pas à l'armée, les civils des zones de rébellion. L'Etat lutte militairement pour s'assurer le monopole du rapport hommage-protection sur son territoire, tandis qu'en parallèle, les structures et la culture politique associe l'Etat à une cité, un village, dont les luttes entre factions furent souvent, au cours de l'histoire, d'une grande violence. Les guerres civiles d'aujourd'hui rappellent ainsi les batailles factieuses d'Alep au XVIIIème siècle, de l'Athènes classiques, de la Rome médiévale (etc...) : tous les citoyens-soldats sont sommés de prendre part, la cité se divise, et le droit de la guerre s'applique au sein d'une communauté autrefois soudée.

Parallèlement, la structure oligarchique des régimes implique une superposition de l'intérêt de la communauté et de l'intérêt de l'Etat. A peine sorti des canaux diplomatiques et militaires traditionnels (inter-cités, inter-tribaux, inter-villages) les groupes qui s'accaparent le contrôle de l'Etat usent du mode traditionnel de la rivalité inter-tribale poussée à la guerre : l'extermination à grande échelle de la population ennemie en âge de porter les armes, tant qu'elle ne les a pas déposées.

6) L'évolution globale des nouveaux Etats :

Le schéma moyen des « nouveaux Etats » revient donc souvent à un passage de « démocraties nominales » à des oligarchies de parti unique voire des dictature militaires (toujours la question du déséquilibre entre Extraction, Belligérance et Etatisme), suite aux coups d'Etat qui se multiplient au cours des années 1960, et quoi les relie. Ces derniers deviennent cependant moins fréquents, ou moins efficace au cours de la décennie suivante (échec au Maroc en 1971 et 1973). On assiste donc à une croissance sans précédent des guerres civiles vers 1975 (Angola, Birmanie, Cambodge, Éthiopie, Indonésie, Iran, Irak, Liban, Maroc, Mozambique, Pakistan, Philippines, Vietnam et Zimbabwe). A partir de là, les dirigeants postcoloniaux peuvent consolider leur emprise pour leur bénéfice privé et clanique ('années de plomb'). La conséquence logique de cette association d'Etatisme absolue, de structure oligarchique et d'armées modernes dénuées d'objectifs réels sont ces dissidences et sécessions qui proposent leur propre système hommage-protection, en concurrence d'un état qui 'n'intéresse' qu'une minorité.

Ceci va occasionner, concurrentement ou comme solution postérieure, les différents génocides et 'politicides' avant 1980 (Chine, Indonésie, Pakistan, Ouganda, Cambodge, Afghanistan, Ouganda, El Salvador, Iran, Syrie, Sri Lanka, Ethiopie, et Irak).

7) Le droits des Etats et l'Etat sans droits :

Ajoutons que les Etats n'ont plus à assurer de guerres « réelles » à l'étranger, les alliances internationales, la gouvernance mondiale mais également les Organisation Pluri-Nationales (ONU, OTAN, OSCE, CEI, OMC, ALCA, G8, G20...) concordent à prohiber la guerre entre Etats, de fait comme de droit (frontières intangibles, agression illégale...). Il n'y a pas de rapport équilibré entre hommage et protection, soit que l'hommage ne soit pas dû par les populations (et qu'on privilégie l'extraction de ressources minières fluides) soit que la

protection ne soit pas convenablement répartie. La concurrence des protecteurs militaires ne peut que perdurer, hors du cadre des relations interétatiques, aux frontières désormais quasi-intangibles ; alors que les relations internationales sont basées sur la dépendance mutuelle et le caractère transnational du capital, de l'industrie et de la finance.

Le droit interdit la guerre, diffuse le système 'Etat de Citoyens' (et pas de Cité-Etat) à délégation représentative, mais néglige les logiques de puissance. Il donne l'apparence d'Etats aux processus multiséculaires achevés, à des « coquilles vides », ce que nous appelons les « Etats factices ». C'est sans doute ce qui explique, en partie, l'augmentation régulière, de 15 à 90% des victimes civiles dans les conflits au cours du XX^e siècle.

III : De l'empire et de ses lambeaux ^v

1) Qu'est-ce que l'empire ?

C'est la première phase de l'Etat, il établit sa domination sur un certain nombre d'Etat inférieures, soit de type traditionnel (tribu, cité...), soit déjà issu du système hommage-protection (organisation agro-militaire : principauté, royaume), soit de cités-Etats à arrière pays et territoire maritime colonial^{vi}...

Un empire est un système politique vaste, dont les composantes sont liées au pouvoir central par une régie indirecte, ce dernier y supervise les aspects militaires et fiscaux (hommage) mais tolère, en contrepartie, autonomie et particularismes locaux.

L'Etat délègue aussi bien l'extraction et le « faire la guerre », mais centralise déjà l'idée de la protection, les empires Assyriens, Achéménides, Romains, Türüks, Arabes, Abbassides (etc) ne fonctionnent pas autrement. Le levier d'expansion du facteur de protection (armée centralisée : légion, constructions de voies, ponts et autres infrastructures massives, universités, hospices, hôpitaux, complexes commerçants et religieux^{vii}...) est concomitant du contrôle sur les délégations d'extraction-protection. Selon Ps-Aristote, le Satrape extrait, et le Roi répartit les revenus, ce qui permet d'évaluer sa libéralité et justifie le bienfait de l'empire.

La vassalisation du prince féodal, quasi-indépendant sur tous ces aspects de la 'protection', est la forme la plus désarticulée de l'empire ; celles qui se maintiennent dans les zones périphériques, de royaumes « fédérés », vassaux, rôle qu'endossa, en particulier, la féodalité arménienne entre les quatre espaces impériaux voisins pendant 2000 ans (Iran, Anatolie, Syro-Mésopotamie, Eurasie).

Cette souplesse a pourtant l'avantage de tenir ensemble des unités disparates en tolérant leurs particularismes, et le minimum de l'extraction d'hommage en contre partie d'un soutien militaire constant. Réciproquement, les dirigeants locaux sont conviés au 'ban' royal, le roi peut venir au secours du Protecteur local. Il s'agit bien de la protection en échange de l'hommage. Le centre délègue en échange le contrôle aux frontières, la police, et la levée des taxes, élément de court terme et impopulaire dans le rapport hommage-protection. Cette tolérance et cette souplesse induit d'énormes pertes entre la levée et le paiement au pouvoir central, et inversement dans la diffusion des prestations dues par le centre, du fait de cette liberté, et de la relative irresponsabilité des élites locales.

2) Hégémonie et Alliance Stratégique : l'historiographie de la ligue de Délos.

La forme la plus relâchée, et pourtant complète de l'empire a peut être été constituée par l'hégémonie Athénienne pendant les ligues (*symmachie* : alliance stratégique) de Délos (478-338).

En effet, Athènes assure la garantie de paix entre les alliés et les défend de la menace extérieure (piraterie, concurrence prédatrice du Satrape Achéménide de Lydie), en échange. En échange, Athènes exige le soutien militaire inconditionnel de ses alliés. Les cités fédérées doivent verser, en échange, un subside régulier qui n'est pourtant, en théorie, pas destiné à renflouer les caisses de la république dominante. Elle dispose cependant d'un trésor de guerre qui peut théoriquement servir à tous les membres, mais rapporte directement à l'hégémon. Elle organise une espace de paix commun afin d'assurer les négociants qui peuvent en échange se voir chargés d'assurer le ravitaillement à bas prix en cas de disette.

Si l'historiographie contemporaine a fait de cette organisation un prototype d'empire, c'est avant tout par analogie avec l'organisation contemporaine du monde (OTAN, OMC, ONU...), notamment en raison de cette uniformisation statutaire des organisations politiques des entités « fédérées ». A nouveau Athènes, comme l'ordre mondial héritier de la Seconde Guerre Mondiale, impulse progressivement, sans toutefois le formaliser, une transformation structurelle de ses vassaux, qui, progressivement, développent eux aussi une organisation institutionnelle calquée sur l'hégémon (*boulè, ekklesia, proédrie, stratèges* élus...) mais qui bien souvent ne convient pas à leur culture politique propre.

3) Des impérialismes rivaux à l'Entente :

En 1975, au moment du pic des guerres civiles, l'entente de plus en plus forte des empires soviétiques et américains, entre eux sur les problématiques communes (Helsinki) et sur leurs zones respectives d'influence (retrait du Viet-Nam) aboutit à une forme de *condominium*. Les rares conflits interétatiques (Viet Nam-Cambodge, Russie-Afghanistan et Iran-Irak) découlent en général de cette même entente tacite. L'entente est soit positive : une opposition conjointe aux Ayatollahs ou aux Khmers Rouges, soit négative : le refus de s'opposer frontalement à l'expansionnisme irakien, ou de contrecarrer l'URSS dans sa sphère d'influence.

Peu à peu, les conflits, qui certes connaissent un pic, mais larvé, en 1987 semblent devoir s'éteindre.

A l'aube du nouvel ordre mondial, les conflits refluent... mais ce n'est qu'un répit, très vite, le Caucase, la Kirghizie, les Balkans, l'Afrique de l'Ouest, la Somalie subissent le contrecoup du désintérêt de 'l'économie impériale' pour un grand nombre de 'satrapies' dont les Etats, pour diverses raisons, ont failli à survivre au système onusien d'équilibre des empires postcoloniaux et alignés.

4) De l'impossibilité de la guerre interétatique :

Comme dans le cas de la concentration de la force aux mains de l'Etat dans le contexte d'une croissance des coûts et du niveau technologique de la guerre (au XV^e-XVII^e s.), l'essor de la guerre moderne, de l'équipement, de la balistique, des armes de destruction massive pendant et suite à la Deuxième Guerre Mondiale a tendu à rendre la guerre interétatique impossible. Le droit, comme il a été dit, a aussi limité le droit de la guerre à la simple défense de son monopole de la force au sein de son territoire.

Il s'agit bien de la poursuite de la professionnalisation, de la standardisation du combat, initiées au XVII-XVIII^e siècle, qui plaça peu à peu les populations civiles en position privilégiée au cours de conflits de plus en plus meurtriers... pour les militaires sur le champs de bataille (rappelons qu'ils furent de plus en plus des conscrits, notons aussi l'exception des guerres coloniales, « à l'ancienne »).

5) L'empire du libre commerce et ses risques inhérents :

L'idéologie libérale, qui s'étend peu à peu à partir des années 1970 et culmine à l'aube du XXI^e siècle, revient à l'intérêt du protecteur généralisé (l'OTAN) de capter le capital au sein de son alliance, (puis des partenaires onusiens : Japon, Chine, Russie, G20...) et de maintenir l'activité extractive dans les satrapies.

Les Nouveaux Etats, délèguent le monopole international de la force (au Conseil de Sécurité) , et ne peuvent contrecarrer efficacement les rébellions (pour toutes les raisons déjà évoquées). Ces Etats-Satrapies, faibles, constituent de ce fait des provinces d'autant plus simple à exploiter. Dans le contexte de la cogérence des deux Empires (comme dans le cas des tribus arabes du désert de Syrie entre Perse et Empire Romain au VI^e siècle) ces dernières perçoivent profusion d'armement et d'aides financières. Avec la globalisation libérale, les communautés émigrées au sein du 'centre impérial', les multiples trafics a haute fluidité (légaux ou illégaux) comme le pétrole, la drogue, la prostitution, l'immigration illégale, les diamants, etc... permettent à des systèmes militaires concurrentiels des Etats de perdurer, tandis que les problèmes structurels de ces derniers, déjà exposés, les rendent perméable à une corruption (qui renforce à son tour les 'dissidences').

Si les grandes insurrections et guerres postsoviétiques s'essouffent, que tout devient peu à peu moribond à mesure que le « nouvel ordre mondial » ('impérial') s'organise, la criminalité organisée (narcotrafic par exemple) devient l'obsession de la gouvernance mondiale.

Le terrorisme infra-étatique hérite donc logiquement de l'ensemble de la concurrence au « faire la guerre » quasiment centralisé autour du Conseil de Sécurité.

6) Dissidence globalisée et anti-impérialiste :

Il est logique que lorsque cette sécurité-défense est globalisée, que ce système impérial prohibe la guerre interétatique, que le droit de cité confonds populations des zones de guerre et groupes criminels-séditieux... les rebelles à tendance identitaire fasse usage de la terreur comme seul outil efficace face à des armées suréquipées, et largement informées et coordonnées.

La « communauté internationale », associe donc systématiquement Etat non aligné (comme province sécessionniste), groupe infra-étatique et faction criminelle (avec ou sans visée politique), aux pratiques concurrençant la pression sécuritaire de l'Etat, et de son tuteur impérial, mettant en danger le sentiment de protection (mondial).

Réciproquement, l'ordre mondial a besoin de maintenir son droit d'extraction au nom du service de protection. Comme les empires ne s'affrontent plus, qu'ils se sont fédérés en une gouvernance commune, la concurrence criminelle, héritière directe de la concurrence antiétatique traditionnelle, fusionne en un conflit mondialisé, et (directement ou non) opposé au tuteur américain, russe, chinois ou ouest-européen...

7) Des satrapies marginalisées :

Cependant, l'originalité du système actuel, est le maintient, dans les satrapies périphériques, d'une économie basée sur les ressources naturelles.

Les analystes contemporains constatent le risque d'embrassement généralisé des régions mal-gouvernées, d'abord en raison du peu de contractualisation (par l'hommage : l'imposition) entre Etats-Factices et populations administrées. C'est donc une lubie régulière, du discours de la Baule aux prises de position d'Obama en passant par Clinton et la promotion de la démocratie dans le monde de l'équipe Bush, que de désirer diffuser la légitimité de l'impérialisme de l'extraction.

En deuxième lieu, les empires traditionnels tiraient l'essentiel de leur Extraction des satrapies pour les ressources de la guerre et de la protection. Aujourd'hui, l'activité d'extraction est maintenue sous le seuil des 10% de la production capitaliste, et le pouvoir financier appartient aux producteurs industriels, et surtout aux producteurs de services, concentrés dans les Etats les plus anciens, les plus puissants, les plus proches du cercle décisionnel.

8) L'empire est-il en danger ?^{viii}

La chute de l'Union Soviétique a posé la question de la faillibilité des empires, qui est sous-jacente lorsque la doctrine stratégique internationale épouse la logique du monopole de la force contre toute concurrence terroriste.

Des moralisateurs comme Mumford ont cherché à voir dans l'empire occidental les signes de la faiblesse qui présida au déclin de l'*imperium romanum*, en se basant sur l'idée préconçue que la virtuosité technique déshumanise la vie et conduit inéluctablement à l'anéantissement.

Pour des analystes politiques comme Motyl, c'est l'absolutisme d'un régime impérial qui, porteur de pathologies entraîne sa propre dégénérescence par la perte progressive du contrôle de la périphérie. Tilly rappelle, de son côté, que les empires ne s'effondrent pas rapidement, s'il se trompe à observer l'empire chinois comme perdurant sur 2000 ans. Ce super-état national (dès le fin de l'antiquité au moins) a la particularité, de l'unification Qin à Mao Ze Dong, de restaurer entre chaque époque de chaos ou d'invasion, des institutions centralisées et les même modèle de concurrence et de *turn-over* fréquent des bureaucrates. Ces pratiques ont pu fidéliser l'administration et les pouvoirs locaux à la cour. J'ajoute que l'on peut tout à fait voir l'empire séleucide accoucher de l'empire byzantin lui-même se renouveler dans l'empire ottoman, en ce qu'ils recouvrent les mêmes espaces géopolitiques, se succédant sur la même période que l'empire chinois.

Certes les empires coloniaux sont, à cette échelle bien plus éphémères, et d'autres, comme les Deux Siciles ou la Bourgogne ne sont pas parvenu à se muer en Etat contemporains viables.

9) Les risques de l'Empire :

L'Etat de type occidental n'est pas forcément, d'un point de vu sécuritaire, et donc de garantie du monopole de l'hommage-protection, une forme aboutie et durable de l'empire. En effet, les Etats occidentaux eux même peinent à maintenir ce monopole contre les organisations criminelles (prostitution, drogue, arme, marchands de protection...), même si leurs méthodes terroristes se limitent à des territoires, ou à des secteurs moins visibles.

Ce système impérial est aussi beaucoup plus relâché que les systèmes fédéraux actuels (Brésil, Inde, USA, Canada, RFA, Suisse, Mexique...); puisqu'il n'impose aucune uniformité dans le processus politique lui-même.

La désintégration d'un tel ensemble doit procéder d'une combinaison de conquête externe (donc de perte de légitimité de l'hommage) et de résistance périphérique externe (refus de payer cet hommage), les élites 'barbares' ou 'rebelles' sont souvent elles même bien intégrée à la hiérarchie centrale. C'est aussi ce qui permet d'expliquer l'effondrement de l'empire soviétique, (et l'empire tsariste, soumis aux même tendances centrifuges après 1917). L'affaiblissement du centre (réel ou supposé) à la suite de la débâcle afghane et de la position de Gorbatchev quant au pacte de Varsovie (et à la suite de la guerre contre l'Allemagne en 1917), épuise le capital de crédibilité (à protéger sa population, militairement, mais aussi économiquement) et invite à l'intérieur à repenser leur lien au preneur d'hommage, à commencer par les états baltes (et en 1917-18 les polonais, caucasiens, etc...).

Les risques que pourraient encourir, selon ce modèle, le nouvel ordre mondial sont donc la capacité de maintenir la pression militaire perçue par des composantes hétérogènes. La défaite militaire seule ne suffit pas, même si Al-Qaeda a bien compris qu'un échec en Irak pourrait considérablement affaiblir l'image de *l'hegemon* dans son empire.

L'Espagne a perdu le contrôle de ses colonies du fait de la piraterie anglo-française et turque-maure. C'est bien ce qui explique la 'terreur' ressentie par les leaders de l'ordre mondial face à des phénomènes de piraterie (*Gulmadog* de Somalie) organisée dans des cadres politiques complexes et autonomes, mais infra-étatiques^{ix}.

On retrouve à nouveau le rôle du commerce et de la captation des activités capitalistes à l'intérieur d'un espace 'pacifié' en échange d'un système d'hommage, qui justifie la guerre contre les 'trouble-fête', laquelle guerre étant aussi un argument de puissance à entretenir.

10) « L'Etat » du Monde :

Si le système impérial s'étend aussi rapidement qu'il peut s'effondrer, l'organisation pyramidale de la Chine en fait véritablement un proto-Etat, capable d'intéresser l'ensemble des potentiels concurrents du pouvoir au maintien de la dynastie. L'ennemi de l'empire chinois n'est pas le monde extérieur, mais la dissidence intérieure (banditisme, sécession) et marginale (steppes mongoles). L'ordre mondial, depuis 2001, semble désormais tirer les leçons de la réussite chinoise.

Tilly détermine huit facteurs conditionnant la viabilité d'une structure impériale, appliqué à « l'Ordre Mondial », ceci donnerait :

1 taille : le Monde Entier

2 organisation militaire et technologique : extrêmement sophistiquée et indépendante des pouvoirs indirects

3 relations entre centre impérial et pouvoirs extérieurs : juridiquement, toute ingérence est punie, le centre est (et de plus en plus) multilatéral, composite et hétérogène (comme l'empire romain tardif).

4 organisation du système international : toutes les entités, à l'exception de quelques « Etats soutenant le terrorisme » sont liés par une paix contrainte et intéressée

5 degré d'hétérogénéité entre les segments dominés : système institutionnel rationalisé et systématisé, forte hétérogénéité économique et de gouvernance.

6 ampleur des inégalités entre le centre et la périphérie : très forte

7 mécanismes utilisés pour l'administration directe : services secrets (en place du ministère des affaires étrangères), diplomatie, résolution du Conseil de Sécurité comme injonction aux pouvoirs locaux, agence comme l'AIEA avec pour mission de prévenir toute capacité d'Etat peu fédérés à l'ordre mondial à s'attaquer à ce dernier.

8 propriété économiques du centre, politique et organisation sociale : capitalisme libéral, extrayant dans les états fédérés, pour produire dans le Centre, hypertrophie des services au centre.

11) De la menace pour la sécurité commune:

Tout d'abord, comme l'explique Tilly, l'ordre impérial laisse beaucoup plus de marge de manœuvre intérieure aux gouvernements.

Des tentatives de tribunaux d'appel, comme le TPI vise à introduire une marge d'ingérence sur des théâtres ne menaçant pas directement les intérêts du centre.

Le terrorisme visant un Etat puissant constitue une menace directe à l'ensemble de l'organisation, et dépasse sans doute toutes tensions préexistantes entre les composantes du centre. Il reste cependant indéniable que les génocides, « politicides » et rébellions ne se sont mis à importuner réellement les « gardiens militaires » qu'à partir de l'éclosion de la question du terrorisme global.

Comme toute concurrence intérieure aux Etats, par des groupes usant de « la guerre » de leur monopole de la force, use des ressources locales et s'attribue le rôle de protéger en retour des populations marginalisées, opprimées, ou simplement placées sous leur joug. Ceci procède de la même logique que la contestation globale au système impérial, usant de la potentialité de l'économie globalisée et libérale (légale et surtout illégale), des mouvements de capitaux liés aux diasporas, la prise d'otage etc... La convergence entre les activités criminelles, et le terrorisme anti-impérialiste se double du risque de voir se réunir des rébellions ne trouvant aucun canal d'expression contre leur Etat (soutenu par la communauté internationale) comme dans le cas des combattants arabes unis dans Al-Qaeda ou des rebelles caucasiens. On a dit que les activités criminelles nourrissent les rébellions et vice versa, par une pyramide de relation hommage-protection concurrente de l'Etat. L'introduction de groupes refusant « le nouvel ordre mondial » dans ces canaux économiques accentue le risque de convergence. C'est actuellement la problématique majeure en Afrique Sahélienne : la prétendue collusion narco-terroriste, ou encore celle entre *Shabab*, associés à Al-Qaeda et les Pirates du *Gulmadog* ou du *Punt*.

12) Du droit d'ingérence :

S'ensuit l'idée que là où les bons sentiments coupables d'occidentaux « généreux » ont échoués à introduire l'ingérence « humanitaire », les faucons des organes militaires mondiaux sont parvenus à introduire le principe d'ingérence dans la lutte anti-terroriste.

Cela dit, les réflexions conduites en 1998-2002 (en gros du Kosovo à l'Irak) sur ces questions ont conduit notamment, à une ingérence « démocratisante » et à un renforcement du soutien aux « satrapies » dans lesquelles la mauvaise gouvernance risquait de retourner la majorité contre l'ordre mondial dans son ensemble. Cet état d'esprit néoconservateur, dont certains tenants viennent de la gauche culpabilisée, permet ainsi d'introduire l'ingérence, et même d'accepter le TPI, lorsqu'il sert à condamner une satrapie ayant la volonté de s'extraire de la régie de l'*hegemon*, (Axe du Mal : Syrie, Iran, Corée du Nord...) mais certainement pas lorsqu'il s'attaque à la souveraineté des Etats du *condominium*.

C'est notamment la situation étrange dans laquelle se trouve les plaintes internationales, incapable de s'attaquer à des citoyens américains, russes ou chinois, mais prompt à « traîner dans la boue » des « satrapes » marginaux (Milosevic, Omar el-Béchir...).

L'ingérence globale a franchi un nouveau pas en établissant un tribunal international, non plus comme tribunal d'appel pour une communauté mal gouvernée, opprimée dans son Etat sous-régional, mais cette fois pour juger les assassins de Rafic Hariri. Se poser la question de la légitimité d'une telle procédure est une

nécessité. Elle vise à accuser directement un Etat (très relativement) « non-aligné » (la Syrie) pour des assassinats politiques individuels. De fait, une telle enquête, même inconsciemment, se fait l'avocat général d'une oligarchie dominante flouée ; la protection internationale commence à spécifier ses objectifs sur certaines communautés dominantes, en prenant la défense même de leurs leaders ; il y a peut être là un excès dans l'iniquité de cet ordre d'hommage/protection.

Conclusion :

Ce modèle impérial présente de nombreuses lacunes. Notamment à propos de cette 'cogestion' de centres qui restent néanmoins rivaux. On peut en effet citer les trois leaders du conseil de sécurité, et y ajouter le Brésil et l'Inde comme centres actuels ou potentiel du « nouvel ordre mondial ». A cela s'ajoute une douzaine de sous-puissances (leaders de l'UE, Turquie, Canada, Pakistan, Thaïlande, Afrique du Sud, Australie...). Si nul ne peut s'attaquer à l'*hegemon* américain (conventionnellement ou non) sans être infailliblement détruit, la mesure du coût/profit d'une violente mise au pas des partenaires reste très défavorable aux Etats Unis.

Une des raisons en est, je l'ai évoqué, l'étroite interdépendance commerciale entre les membres du *condominium*. La dépendance à un capitalisme qui se joue désormais (dans la phase quatre de Lane) des frontières étatiques pose problème. Ce dernier profite à ceux qui peuvent attirer les flux financiers, par nature volatiles, mais sans aucune garantie et profite de nombreux espaces non-réglémenté et non-fiscalisé (donc sans hommage), tout en étant protégé par le centre. La dépendance du centre, et même de la majorité Etats-Satrapie à ce système économique tient à une forme de protection de plus en plus étendue. L'Etat n'a plus seulement à assurer la sécurité et la stabilité militaire pour garantir ses revenus, il doit également garantir la croissance économique, et une gamme plus ou moins large d'assurances sociales en tout genre. Nul Etat du centre, et certainement pas les pays de l'ex-Nord ne peut se lancer dans des conflits Clausewitziens sans risquer l'implosion de son système intérieur. ^x

En bref, afin de continuer à exister en tant que force étatique, les Etats doivent maintenir un « faire la guerre » permanent. Fédérés au sein d'organisation qui tiennent en effet de l'empire, ils ne peuvent justifier l'extraction de richesse, et les inégalités, que par la pression de la criminalité et la permanence de la répression.

Bon nombre de nouveaux Etats sont bel et bien factices, en prenant comme modèle l'Etat occidental tel que décrit par Tilly dans sa construction complexe, progressive, de plus en plus contractualisée. Cependant, tous ne connaissent pas de menace endogène réelle, souvent, dans des pays intermédiaire dont une majorité de la population vit dans le dénuement, une immense partie de la population accepte sa relation de Protection à la stabilité procurée par l'Etat, même oligarchique, même absolu, sourd, muet, même incapable d'assurer les confort standard du modèle occidental.

Les « Etats Factices », depuis l'extension des plans du FMI (1985-2005) se livrent, en particulier les Etats intermédiaire à l'extension de leur système d'imposition, qui place une partie assez importante de leurs « sujets » dans la relations traditionnelles Hommage/Protection, ce qui renforce leur désir de contre-pouvoir.

Deux conséquences peuvent en découler, soit ces Etats sont condamnés à développer des formes réelles de représentation, de justice, de police, en plus de l'actuelle importante propagande ; soit ils maintiendront ces injustices, qui finiront par devenir une constante généralisée, même au centre, dont la seule garantie sera l'*imperium* des puissants Hard Power du monde.

Assiste-t-on pour autant à la construction d'un nouvel Etat Impérial par la guerre, afin d'obtenir l'hommage des Etats protégés ? Ce modèle est-il plausible ? Selon la théorie de Tilly, le centre finira, par une fusion, ou par la disparition des concurrents, à constituer l'organe de Protection/Extraction unilatéral que George Bush semblait avoir cru entre ses mains, le **11 septembre** 1991 ! Dix ans plus tard, par une provocation directe, le centre et une certaine fédération des entités infra-étatiques séditieuses à offert à l'*hegemon* la possibilité de fusionner la répression mondiale. Mais cette stratégie s'enlise. Pour deux raisons : les co-dominants tendent à se méfier des propositions issues de l'OTAN, consciente que toute extension de l'ingérence finira à terme par les placer elles aussi en situation de faiblesse face au centre. Ils défendent donc « bec et ongle » le principe de

souveraineté, même face à des « trouble-fête » comme l’Iran ou la Corée du Nord. S’ils acceptent de coopérer dans la sécurité anti-terroriste, ils préfèrent concentrer leur contre-terrorisme militaire à l’intérieur de leurs propres zones d’influence.

Le *condominium* ne devient ainsi effectif que dans les espaces neutres (c’est à dire une partie de l’Afrique, qui constitue la réserve collective (selon les règles paradoxalement très concurrentielles de l’OMC) de matières premières à extraire pour le « commun profit ». Dans cette zone consacrée, l’instabilité peut être diminuée, (et elle l’est de fait depuis la fin des années 1990) en raison de la convergence de vue sur la question du « trafico-terrorisme » ; principal frein à l’amont de leur croissance, garant de leur légitimité domestique.

ⁱ Ch. Tilly, “**War Making and State Making as Organized Crime**”, in *Bringing the State Back In* edited by Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer, and Theda Skocpol (Cambridge, 1985).

ⁱⁱ L’auteur prétend, sans réellement l’appuyer de statistiques, que ces guerres ont moins touché les civils que les guerres contemporaines, ce qui mériterait une étude, puisque, de fait, l’entité satellite de la métropole est en conflit avec les mêmes magnats, cités, tribus et confréries locales qu’elle ne parvient pas à intégrer à la vie de cours, dont elle n’arrive pas à lier le sort à la survie du satellite et de la métropole.

ⁱⁱⁱ Ch. Tilly, “**Violence, Terror, and Politics as Usual, America's "new war" reflects an epochal change in the nature of collective violence**”

^{iv} Pour Tilly le monde contemporain se caractérise par :

1. le remplacement de la guerre interétatique par la guerre civile et la domination de massacres violents
2. une croissance des forces irrégulières (milices, mercenaires, paramilitaires) tandis que la violence étatique, sécuritaire comme militaire diminue
3. Les forces irrégulières visent les cibles civiles, et appliquent des pratiques terroristes, comme une tactique parmi d’autres
4. Les protagonistes de la violence collective luttent pour le pouvoir et le profit

^v Charles Tilly considère l’empire comme la forme historique dominante de l’Etat et associe le GATT (OMC), l’UE ou l’ALENA (ajoutons la tentative d’ALCA) comme la poursuite du dessein impérial des grands ensembles eurasiatiques constitués d’un assemblage de « sous-états ».

^{vi} La France de Philippe Auguste est un Empire, les princes doivent reverser une partie de leur extraction en hommage au suzerain, qui se matérialise surtout comme assistance militaire.

^{vii} L’Etat providence actuel, en plaçant la dépendance des populations par les services sociaux, les infrastructures, par une protection contre une gamme toujours plus large d’aléas est déjà présent dans la structure impériale comme moyen de légitimation de son existence. Pour autant, le fond de commerce électoral de l’ordre et de la sécurité reste la promesse, de la part de l’Etat, lorsqu’il s’agit de convaincre le citoyen du bon usage de son hommage (l’impôt).

^{viii} Ch. Tilly, “**How empires end**”, Karen Barkey & Mark von Hagen, eds., *After Empire. Multiethnic Societies and Nation-Building*. Boulder: Westview

^{ix} Les Ciliciens sous la république romaine, ont conduit à l’extension du Hard Power romain dans des régions totalement autonomes

Ch. Tilly, “**Soldiers and State in 1992**”, in *Coercition, Capital and European State*,

Ch. Tilly, “**Threat (and Opportunity): Popular Action and State Response in the dynamics of contentious action**”, in *Silence and voice in the study of contentious politics*, dir. R. Aminzade

^x L’effondrement de la France en 1940 tient peut être à sa position de précurseur dans ce nouveau mode de légitimation de l’hommage. Ainsi, citoyens et combattants ont pu se décourager face à l’incapacité de l’Etat de défendre leur vie (et leur confort) à tout prix ; l’entrée en résistance est également une conséquence des privations infligées par l’occupant. Le vol de denrées réquisitionnées était considéré par l’occupant et le rebelle comme un acte de résistance/sédition dont l’intérêt était pourtant avant tout économique.